

# COMPTE-RENDU

## de la séance ordinaire

### du Conseil Municipal

### du Mardi 22 mai 2018 à 18 h 15

.....

L'an deux mille dix huit et le vingt deux du mois de mai, à dix huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain METGE, Maire de la commune.

**PRESENTS** : Guy Artigues, Denis Cambus, Fabien Carrère, Huguette Dejean, Jocelyne Dupuy, Alain Metge, Yves Micas, Romain Nunez, Didier Piquemal, Annie Rouquette, Chantal Thibout et Danièle Vigneaux

**EXCUSÉS** : Gilbert De Sacramento et Jean-Paul Foncel,

**EXCUSES ayant donné une procuration** :

**ABSENT** : Paul Rogalle

**Secrétaire de séance** : Chantal Thibout

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique

---

#### ➤ Approbation

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance ordinaire du mardi 10 avril 2018 à 18 h 15. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

#### ➤ Délibérations

**N° 2018-48** : Prêt pluvial 645 000 €.

Deux propositions : CDC taux variable (indexé sur le livret A) 2,05 % et C. Epargne taux fixe 2.09% sur 25 ans, périodicité annuelle ou 2.04 % périodicité trimestriel

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal valide la proposition de la caisse d'épargne taux fixe 2,04 % sur 25 ans périodicité trimestrielle

**N° 2018-49** : Loyer restaurant du Mérens après déduction des frais de sécurisation et mise aux normes de la terrasse

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte de déduire les frais de sécurisation de la terrasse

**N° 2018-50** : Contrat à Durée Déterminée de 1 mois du 16 juillet au 17 août 2018

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte de créer un CDD pour 1 mois

**N° 2018-51** : Indemnités régisseur du marché hebdomadaire

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte de verser une indemnité au régisseur des recettes du marché comme défini par arrêté du 27/12/2001 soit 110 € annuel

**N° 2018-52** : Jobs été : prise en charge d'une partie du financement par la collectivité pour 2 jobs (550 € prévu au BP) et proposition d'un emploi entre le 14 juillet et le 15 août (2 semaines de 8 h/12h)

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal valide la prise en charge le financement de 2 jobs et 1 emploi

**N° 2018-53** : Renouvellement adhésion de la commission syndicale pour une durée de 5 ans (du 30/12/2018 au 30/12/2023) au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuelles demandées concernant la qualité de la gestion durable

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion.

**N° 2018-54** : Convention désignant le SMDEA comme maître d'ouvrage pour les travaux du réseau pluvial chemin du Roy, Porte de Foix, Champ de Mars, Fg Ste Croix, chemin Aujole, Chemin Villa et canal du Moulin

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal désigne le SMDEA maître d'ouvrage pour le réseau pluvial.

**N° 2018-55** : Projet de contournement de la commune de Mane (31)

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal considère les solutions retenues dans l'étude inadaptées et ne répondant aucunement aux besoins de désenclavement de notre territoire

**N° 2018-56** : Actualisation régime indemnitaire (IAT) pour l'agent social muté au 01/05/2018

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte d'actualiser le régime indemnitaire en incluant les agents sociaux à l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et indemnité exercice Missions Préfecture

**N° 2018-57** : Tonte terrain des pompiers propriété du SDIS (parcelle C2818), entretenu auparavant par la Communauté de Communes

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal accepte que la commune prenne à sa charge la tonte du terrain des pompiers en contrepartie le SDIS fera l'entretien des bornes incendie (convention à établir)

**N° 2018-58** : Convention programme de voirie 2018 avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (prévu au budget primitif 2018)

*Par 12 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, 0 procuration*

Le Conseil Municipal conventionnera avec la communauté de communes pour cette prestation de service

## ➤ DIVERS

- Commission administration/finances
  - Emploi ASVP (Agent Surveillant Voies Publiques) : à étudier à la prochaine commission administration
  - Entretien des cimetières : faire l'acquisition d'une débroussailleuse sans projection (prévu au BP)
  - Mécanique sauvage : arrêté municipal
  - Cuma fermière de Vic : revoir les termes et conditions du bail à la prochaine commission administration
  - Groupes de travail mise en place RIFSEEP : Fabien Carrère, Jocelyne Dupuy, Yves Micas et Danièle Vigneaux
  - Révision du PLU : réunion de travail les mardis ou jeudis
  - Podium : voir une location pour la fête et le RITE pour 2019
- Questions diverses
  - Moment d'échange avec des pétitionnaires suite à la journée du 05 mai 2018

La séance est levée à 20 h 47.

Le Maire,  
Alain Metzger

